

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du vendredi 26 février 2016 à 20h00

Etaients présents : Marc PERRIN, maire, Marc DANGUIS, Martine GENTIL, Danièle JEANGUYOT, Denis LAUFERON, Jean-Georges MONERAU, Thérèse PERRARD, Philippe PERRUCHET, Grégory SIROU

Excusé : M. François BREUGNOT (pouvoir donné à Marc PERRIN)

Marc PERRIN donne lecture du compte rendu de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

I/ REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE BLISMES/MONTIGNY EN MORVAN

Lors de la dernière réunion avec des élus de Montigny en Morvan, il a été décidé d'un commun accord que Blismes participerait au remboursement des frais de secrétariat à raison d'une heure par semaine. Les frais de chauffage et d'électricité des écoles resteront à la charge respective de chaque commune.

M. le maire rappelle également que la participation financière de Blismes due à Montigny a été mise à jour pour l'année 2015.

II/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES VOYAGES SCOLAIRES

- Dans le cadre d'un projet d'école, l'enseignante de Blismes a sollicité une subvention de 150 € pour financer un voyage scolaire qui aura lieu du 30 mai au 3 juin au centre permanent d'initiatives pour l'environnement à Collonge la Madeleine en Saône-et-Loire. Le coût de ce voyage s'élève à 2 861,40 € avec un autofinancement de 1 311,40 €.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité décide de verser une subvention de 180 €.

- Deux demandes de subvention ont également été sollicitées pour 2 élèves de Blismes, par le Lycée horticole et rural privé du Haut Nivernais à Varzy, dans le cadre d'un projet de conception et réalisation d'un aménagement paysager en Guyane.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité décide de verser une subvention de 45 € par élève.

III/ CIMETIERE

M. Monerau présente différents schémas pour l'aménagement de l'espace cinéraire du cimetière. Le conseil opte pour la pose d'une stèle, symbolisant le jardin du souvenir, dans l'angle du mur à proximité de la petite « chapelle ». La stèle initialement prévue (achetée chez un professionnel funéraire) sera remplacée par un bloc de pierre gravé ou orné d'une plaque.

Les urnes seront disposées sur le côté de la « chapelle ». Un banc sera installé à proximité du jardin du souvenir.

IV/ BUDGET 2016

La commune a sollicité une subvention DETR à hauteur de 60 % pour cofinancer les travaux qui seront effectués sur la route Bussy/Chatin.

V/ DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DU CHEMIN RURAL POUSSAIN-CHATIN

Le groupement forestier de Belvédère a demandé l'autorisation d'agrandir le chemin de Poussain au lieu dit les Rues (chemin communal) bordant les parcelles D294, D280 et D282. Le groupement augmentera la largeur du chemin de 2 m pour faciliter l'exploitation forestière. Le coût des travaux est entièrement à la charge du groupement. Les propriétaires également concernés et la commune de Chatin ont donné leur accord.

Après en avoir délibéré le conseil, à l'unanimité, accepte cette demande sous réserve qu'aucune participation financière ne soit demandée à la commune. Une fois le débardage terminé cette desserte pourrait être exploitée pour un chemin de randonnée.

VI/ POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE

Les communautés de communes des Grands Lacs du Morvan, du Haut Morvan et des Portes du Morvan devraient se regrouper en une seule communauté de communes si le projet du préfet de la Nièvre est adopté. Sur les 17 communes de la communauté de communes du Haut Morvan 13 ont refusé la fusion avec les Grands Lacs et les Portes du Morvan. Lors des différents débats organisés par les 3 communautés de communes pour définir leur souhait en matière de regroupement aucune position ferme commune n'a pu être dégagée.

Le conseil municipal exprime de nouveau son avis contre la fusion des communautés de communes.

VII/ POINT SUR LES LISIERES DE BOIS COMMUNALES

La commune lance un appel pour des coupes de bois sur pieds route de Bussy/Chatin en bordure de chemin communal et rue Brûlé. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

- Un rendez-vous est pris avec un électricien pour faire le point sur la puissance nécessaire des compteurs EDF mairie/école, afin de les déplacer au rez de chaussée.

- Travaux du logement de la Cure : un second devis sera demandé pour le remplacement de la douche. Le conseil donne son accord pour ces travaux, le choix de l'entreprise se fera après réception du second devis. Les volets de la Cure qui ne ferment plus seront dans un 1er temps réparés par l'employé municipal. Le radiateur qui fuyait a été réparé.

M. le maire rappelle que Mme Noacco a été recrutée en qualité d'adjoint technique de 2ème classe en charge de l'entretien des locaux pour 2 mois. Mme Noacco donnant toute satisfaction le maire propose de renouveler son contrat pour 6 mois jusqu'au 31 août 2016.

Pour extrait conforme,
Le Maire,